



Lundi 7 mai 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE



La déléguée francophone à l'enfance et à la jeunesse a été désignée

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a choisi Mme Christel Berset en qualité de déléguée francophone à l'enfance et à la jeunesse.

Mme Christel Berset a été préférée à une cinquantaine d'autres candidat-es. Après l'obtention d'une licence, puis d'une maîtrise en sciences politiques à l'Université de Lausanne en 1993, Mme Berset se lance dans un parcours professionnel particulièrement varié. A l'âge de 24 ans, elle devient secrétaire politique pour le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ). Dans ce cadre, elle a travaillé à l'adoption de lois favorables aux enfants et aux jeunes dans plusieurs cantons. Sa fonction lui permet alors également de participer aux travaux consistant à ancrer les droits des enfants et des jeunes dans la Constitution fédérale. Six ans plus tard, en 1999, elle devient responsable de la communication pour la représentation romande de la Banque alternative (BAS), une activité qu'elle exercera pendant 3 ans. Mme Berset est nommée en 2001 membre de la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse. Parallèlement, elle travaillera à la Confédération dans la gestion de projets, d'abord au Secrétariat d'Etat à la science et à la recherche, puis au sein de l'Office fédéral de la santé publique.

Mme Berset est âgée de 38 ans et mère de trois enfants en âge de scolarité. Elle a débuté son activité au Service de l'enfance et de la jeunesse le 7 mai 2007.

Pour rappel, la création des deux postes de délégué-es à l'enfance et à la jeunesse fait suite à l'adoption en mai 2006 de la nouvelle [loi fribourgeoise sur l'enfance et la jeunesse](#) (LEJ). Les délégué-es auront à coordonner les projets des associations de jeunesse et des organismes s'occupant d'enfants et de jeunes. Chargés de conseiller le gouvernement fribourgeois, ils participeront à la définition d'une politique de l'enfance et de la jeunesse cantonale.

Les délégué-es représenteront le canton dans des organismes d'intérêt cantonaux et fédéraux. L'information à la population fribourgeoise sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes figure également au menu de leurs tâches.

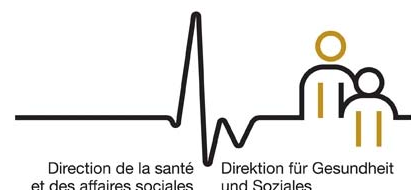
Le poste de déléguée francophone devrait être complété prochainement par l'engagement d'un-e délégué-e à la jeunesse germanophone. Ce poste a fait l'objet d'une seconde mise au concours.

Une Commission de l'enfance de la jeunesse sera constituée prochainement. Ses tâches seront notamment de soutenir les délégué-es, d'étudier les questions relatives aux enfants et aux jeunes et de proposer un plan d'actions au Conseil d'Etat.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service de l'enfance et de la jeunesse, M. Stéphane Quéru, chef de service, tél. 026 305 15 30 (9h30-10h45)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>